

manifeste

pour une métropole
durable et solidaire



manifeste

pour une métropole
durable et solidaire

Un territoire citoyen >>> page 4

Démocratie !

Culture, cœur de la métropole

Coopération : nous ne sommes qu'une partie du monde

>> page 5

>> page 6

>> page 8

Un territoire de vie et de pleine activité >>> page 9

Le logement, une urgence écologique et sociale

Poursuivre le virage d'une nouvelle mobilité

Une vision solidaire de l'économie et l'emploi

>> page 10

>> page 12

>> page 14

Un territoire qui se réconcilie avec la planète >>> page 17

Pour une métropole économe en énergie

Plan Climat

Nature et agriculture, un potentiel à développer

Préserver nos ressources

>> page 18

>> page 19

>> page 20

Conclusion >>> page 22

Les déplacements, l'accès à l'eau, le traitement des déchets, le logement, le développement économique, les équipements sportifs et culturels...etc. Ces compétences font votre quotidien. Elles sont gérées par Lille Métropole Communauté Urbaine. Loin d'être des compétences strictement techniques, les « métiers » de LMCU portent en eux des choix de société et par conséquent relèvent directement du débat politique.

Les élections municipales de mars 2008, doivent être l'occasion d'un débat public et contradictoire sur les enjeux métropolitains. Le débat électoral doit sortir des limites communales pour prendre une véritable dimension métropolitaine. Les Verts s'engageront résolument dans cette exigence démocratique.

Les compétences de Lille Métropole et sa puissance financière rendent nécessaire ce grand débat métropolitain.

C'est le sens du « **Manifeste pour une métropole durable et solidaire** » porté par les Verts et qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de la métropole. Nous retiendrons de ce manifeste les propositions qui devront figurer dans un **contrat de gestion** et sera la base de notre participation à l'exécutif communautaire.

Trois questions nous interpellent tous et attendent des réponses claires, dans ce mandat politique, de la Communauté urbaine :

Comment anticiper les conséquences du réchauffement climatique et la fin d'une économie basée sur le pétrole à bon marché ?

Comment répondre à l'urgence sociale et réduire les inégalités entre territoires riches et quartiers pauvres qui continuent de s'accroître ?

Comment protéger nos ressources naturelles, nos campagnes, nos cultures, nos liens sociaux... ?

Depuis 2001 le monde a changé. Le baril de pétrole a augmenté de 500%, affectant les conditions de notre mobilité. Les prix de l'immobilier se sont envolés rendant bien difficile le droit au logement dans nos villes. Enfin avec la canicule de 2003, le réchauffement climatique est désormais entré dans notre quotidien. C'est à l'aune de cette nouvelle donne que les priorités politiques et budgétaires doivent s'établir (et c'est incompatible avec le financement d'infrastructures de spectacles dont la prise en charge relève de l'entreprise privée).

Dans un contexte de mondialisation néo-libérale, poussant les territoires dans une logique de compétition, les Verts veulent faire du local, un creuset de résistance favorisant un développement local respectueux des hommes et des milieux. A l'opposé des logiques de vitrines et de standardisation des territoires, ce sont les conditions de vie de nos concitoyens qui doivent mobiliser les ressources communautaires.

Avec les propositions contenues dans ce manifeste, les Verts vous propose une ambition, une vision.

Et si la vitrine et le rayonnement de la Métropole était constitué par l'excellence dans le quotidien des habitants ? Le logement et les déplacements seront au cœur de nos priorités, à l'articulation d'enjeux sociaux et écologiques majeurs.



un territoire citoyen

Démocratie !

Culture, cœur de la métropole

Coopération : nous ne sommes qu'une partie du monde

Démocratie !

La plupart du temps, les habitants se sentent trop éloignés des questions communautaires pour participer démocratiquement à la vie de la Communauté urbaine de Lille. Il est donc essentiel de favoriser l'implication citoyenne dans les grands débats métropolitains.

À quoi sert la Communauté urbaine ?

Lille Métropole Communauté Urbaine est un établissement public de coopération intercommunale créé par la loi du 31 décembre 1966. Elle réunit 85 communes dont deux communes associées à Lille, soit près de 1 200 000 habitants. Quatre de ces communes recensent plus de 65 000 habitants : Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq rassemblent ainsi 40% de la population de la métropole.

La Communauté urbaine intervient dans différents domaines que l'on appelle « compétences » : résidus urbains, eau et assainissement, transports collectifs et stationnement, voirie et espace public, développement économique, aménagement et cadre de vie, réseaux et équipements sportifs et culturels, habitat, espaces naturels métropolitains, « grands événements » et relations internationales.

Certaines de ces compétences sont obligatoires (résidus urbains, eau et assainissement, transports...), d'autres sont facultatives (équipements sportifs et culturels, habitat...). La Communauté urbaine pourrait, si elle le souhaitait, prendre de nouvelles compétences comme par exemple l'énergie ou l'insertion par l'économie. De telles décisions nécessitent un vote à la majorité qualifiée 2/3 – 1/3 (2/3 des votes représentants 1/3 des communes).

Le Conseil compte 170 élus désignés par les conseils municipaux pour représenter les 85 communes. Ce mode de désignation favorise la représentation des territoires : le nombre d'élus varie d'un représentant – le plus souvent le maire – pour les plus petites communes à 29 pour Lille. Ainsi, un conseiller communautaire de Warneton représente une population de 178 habitants, et un conseiller communautaire lillois représente 8858 habitants.

Depuis sa création, la Communauté urbaine a connu 3 présidents : Augustin Laurent, Arthur Notabaert et aujourd'hui Pierre Mauroy. L'exécutif compte 43 vice-présidents aussi bien de droite que de gauche. Les élus siègent au Conseil communautaire et se répartissent en groupes politiques : PS et apparentés (60), Métropole Passions Communes ex-GADEC (47), UMP Union pour la Métropole (22), UDF et apparentés (11), Communistes Républicains et Citoyens (9), les Verts (8), Action et projets pour la Métropole (9), FN (3), et 1 non inscrit. Le mode de gestion politique de l'établissement reposant sur le fameux « consensus », les clivages politiques ont tendance à être atténués. La Communauté urbaine fonctionne sur une culture très technique des dossiers et les décisions sont présentées comme prises au nom de critères « techniques » plus que « politiques ».

Autre « tradition » du fonctionnement communautaire : la stratégie de lobbying. Les communes défendent des projets locaux, même contre l'intérêt général. Et tout cela se règle par des petits arrangements ou échanges. Manque alors cruellement une référence commune à un projet véritablement métropolitain. Ce projet métropolitain existe pour-

tant : il est voté dans des grands documents structurants (SDDU, SDUC, PDU...). Mais son application reste parfois aléatoire !

La place des Verts dans l'actuel Conseil de Communauté

Jusqu'en 2001, il n'y avait qu'un seul Conseiller communautaire Vert : Guy Hascoët élu à Lille dans le mandat 1989 à 1995, puis Michel-Antoine Calens élu à Tourcoing de 1995 à 2001.

Depuis 2001, les Verts forment un groupe à part entière qui participe à l'exécutif communautaire dans le cadre de 2 délégations de vice-président : Eric Quiquet (Lille), vice-président en charge des Transports et président du groupe ; Slimane Tir (Roubaix), vice-président en charge de l'Espace Naturel Métropolitain ; Christiane Bouchart (Lille), en charge d'une mission spéciale sur l'économie solidaire ; Philippe Tostain (Lille) ; Marc Santre (Lille) ; Malik Ifri (Villeneuve d'Ascq) ; Sarah Pheulpin-Cocquel (Lille) ; Dominique Plancke (Lille).

Un déficit démocratique

Les Communautés Urbaines sont de plus en plus des outils au service d'un projet politique qui concerne de larges secteurs de la vie quotidienne de nos concitoyens. Or, l'élection des conseillers communautaires est toujours réalisée au second niveau (par les conseils municipaux). La loi Voynet a bien instauré, aux côtés de ces instances, des conseils de développement, mais ces outils de concertation peinent à trouver une réelle légitimité. Si les milieux économiques sont très actifs à l'échelle de la métropole (Comité Grand Lille, club Gagnants...), les syndicats et le tissu associatif n'ont pas encore investi totalement cette échelle territoriale.

Cela traduit pour nous un véritable déficit démocratique.

Et pourtant, cette institution gère un budget impressionnant et dispose de ressources financières propres, notamment fiscales. La Communauté perçoit, depuis 2002, la « TPU » (taxe professionnelle unique), payée par les entreprises installées sur notre territoire. Elle perçoit également la « TEOM » (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) auprès des entreprises et des particuliers. Elle touche enfin le Versement Transport auprès des entreprises. Elle pourrait également, car la loi l'y autorise, percevoir une taxe additionnelle à la taxe d'habitation ou la taxe foncière auprès de l'ensemble des contribuables.

C'est pourquoi, tant que le fonctionnement démocratique de cette institution ne sera pas clarifié, il nous semble aujourd'hui nécessaire de ne pas encourager davantage l'intégration communautaire.

Et pourtant, nous pensons que la métropole est l'échelle territoriale la plus pertinente pour envisager notre vivre ensemble et notre avenir.

« Nous pensons que la métropole est l'échelle territoriale la plus pertinente pour envisager notre vivre ensemble et notre avenir. »

✿ **Élection au suffrage universel.** Nous revendiquons l'élection des Conseillers communautaires au suffrage universel, en même temps que sont renouvelés les conseils municipaux.

✿ **Les grands enjeux communautaires doivent faire l'objet de débats publics.** Notre Manifeste pour une Métropole Durable et Solidaire apporte notre contribution à ces débats. Mais d'autres mesures doivent permettre aux citoyens de suivre la mise en œuvre des politiques communautaires et de participer à leur élaboration. Par exemple, la question du grand stade aurait mérité l'organisation d'un « débat public » selon la procédure prévue à l'article L 121-8 du Code de l'Environnement. C'est aussi dans cette perspective que nous souhaitons que soit lancée au plus vite l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

✿ **Démocratie participative.** Pour toutes les compétences de la Communauté urbaine qui touchent la vie des habitants (réalisation d'une nouvelle ligne de bus, travaux sur l'espace public...), il faut développer une pratique quotidienne de la démocratie participative. Car aujourd'hui, l'institution communautaire ne se sent pas tenue de pratiquer la concertation avec les habitants. Tout au mieux se sent-elle obligée de participer de temps en temps, à la demande des communes, aux dispositifs prévus par ces dernières (conseils de quartier, associations de riverains...). L'Agenda 21 communautaire, voté en février 2006, proposait une « charte d'engagement sur la concertation ». Sa rédaction qui est aujourd'hui reportée au « prochain mandat » sans plus de précisions, comptait pourtant parmi les 6 chantiers prioritaires de l'Agenda 21 pour l'année 2006 ! La démocratie en continue passe d'abord par une véritable reconnaissance des outils participatifs existants, une attention particulière à leur représentativité et à leurs moyens de fonctionnement :

Comment vivent vraiment les comités consultatifs des usagers, les commissions consultatives des

services publics locaux ? Il faut faire en toute transparence le bilan de ces instances et en améliorer la représentativité.

Le Conseil de Développement est un outil essentiel de la démocratie participative métropolitaine, mais il doit d'abord sortir de sa confidentialité et disposer de moyens de communication et d'expression publique propres : par exemple un journal diffusé à tous les habitants, un site Internet...

Il doit aussi devenir un outil d'animation, sur l'ensemble du territoire, des débats publics sur les grands enjeux métropolitains, en lien avec les dispositifs de concertation infra-communaux (les conseils de quartiers, les associations locales), de manière à renforcer la proximité avec les habitants.

Sa légitimité auprès des élus doit être confortée. Pour cela il faut organiser les modalités d'un dialogue officiel entre le Conseil de Développement et le Conseil de Communauté : audition, compte-rendu, restitution de travaux, évaluation des politiques publiques.

Sa composition doit être revue pour permettre d'associer de manière significative des citoyens hors de toute référence associative : sur 150 membres, ne peut-on prévoir une place pour une cinquantaine de citoyens intéressés tirés au sort.

✿ **Création d'une chaîne télé métropolitaine.** Nous voulons également créer un média de proximité pour informer et impliquer davantage les habitants sur tout ce qui se passe à l'échelle de la métropole. Le journal mensuel Lille Métropole Info, support institutionnel n'est évidemment pas suffisant pour susciter et rendre compte des débats qui traversent la population. Par ailleurs, le fait que la chaîne C9 ne soit accessible que sur le câble (ou Internet), maintient son audience confidentielle. LMCU doit donc soutenir la création d'une chaîne télé métropolitaine, accessible au plus grand nombre.

La culture, cœur de la métropole

Officiellement, la communauté urbaine n'intervient pas directement en matière de politique culturelle, mais elle a pris en 2003 la compétence « équipements et réseaux d'équipements culturels métropolitains ».

Aujourd'hui LMCU est partie prenante de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) de la Condition Publique à Roubaix, elle vient de décider de participer à l'EPCC « Opéra de Lille », et elle soutient l'Orchestre National de Lille et les conservatoires à rayonnement régional de musique, de danse et d'art dramatique de Lille, Roubaix et Tourcoing. Le Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq est de compétence communautaire depuis sa création. Depuis 2007, LMCU soutient aussi la Maison natale du Général de Gaulle.

Au-delà des ces « gros opérateurs culturels », la Communauté Urbaine a mis en place un fonds de concours annuel d'un million d'euros, un budget de « mise en réseau des acteurs culturels » de 750 000 euros et un fonds « danse et musique » de 100 000 euros par an.

Ces trois lignes se redécomposent en 6 catégories : développement de la communication, événements culturels, animation culturelle des territoires, réseau danse et musique, mise en réseau et interventions diverses.

La ligne « mise en réseau », par exemple, permet

« Les Verts demandent l'organisation dès 2008, des Etats généraux métropolitains de la culture. »

depuis 2005 un travail en commun des Maisons Folies, du Nautilus de Comines, des Arcades de Fâches-Thumesnil. Elle s'élève à 660 000 euros en 2007.

Même si cela n'est pas connu et pas très visible (et n'a pas fait l'objet d'un débat politique public), LMCU exerce donc de fait une véritable politique culturelle, qui, en soutenant environ 75 manifestations chaque année, ne se limite pas aux opérations de prestige ou de « rayonnement de la métropole ».

Les Verts demandent l'organisation dès 2008, des Etats généraux métropolitains de la culture, associant l'ensemble des structures culturelles, les pouvoirs publics, notamment les municipalités, les artistes, techniciens, enseignants et les citoyens, pour débattre et redéfinir une nouvelle vision partagée de la culture.

Nous pensons qu'il est temps de clarifier cette politique et que LMCU doit se doter d'une véritable compétence culturelle, complémentaire de celle exercée par les communes.

Nous voulons soutenir l'emploi culturel et la création dans la métropole.

Nous voulons plus de transparence dans l'aide aux projets.

Un projet culturel pour les habitants : démocratie et diversité des cultures

Notre conception de la culture et des arts est fondée sur l'échange, le partage, l'imaginaire et le développement de la création. Loin des opérations de prestige et de la vision très institutionnelle de la création qui se développe, nous devons reconsidérer l'animation culturelle, la création dans les territoires, et tout ce qui relève d'une pratique vivante des arts et de la culture.

Le dialogue démocratique entre les institutions culturelles les plus importantes, leur territoire d'ancrage et les acteurs culturels doit être développé (notamment si LMCU apporte un financement) : collège consultatif des acteurs et des usagers, participation aux instances représentatives, débat d'orientation, etc.

La notion de Fabrique des Arts sera encouragée, dans des équipements existants ou futurs, pour relier au plus près les populations et les artistes, dans la production conjointe d'une culture d'éducation populaire, et d'échange entre pratiques amateurs et professionnelles.

Nous proposons de nous inscrire dans l'Agenda 21 de la culture, signé à Barcelone en 2004 et dont le premier principe est le suivant : « La diversité culturelle est le principal patrimoine de l'humanité. Elle est le produit de milliers d'années d'histoire, le fruit de la contribution collective de tous les peuples, à travers leurs langues, leurs idées, leurs techniques, leurs pratiques et leurs créations. »

La culture revêt différentes formes, qui se sont toujours construites dans une relation dynamique entre sociétés et territoires. La diversité culturelle contribue à « une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante pour tous » (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, article 3) et constitue l'un des éléments essentiels de transformation de la réalité urbaine et sociale. Parler de culture c'est parler

de citoyenneté et parler de citoyenneté c'est parler d'identités culturelles et de diversité culturelle.

Une distribution équitable et transparente

L'évolution de la politique du Conseil Régional et la nécessité de gérer l'après Lille 2004 ont modifié, ces dernières années, le paysage culturel métropolitain. LMCU ne peut plus aujourd'hui faire l'économie d'une réflexion stratégique dans ce domaine.

Nous devons envisager une autre distribution, plus solidaire, moins institutionnelle. Sans remettre en cause leur qualité ou porter un jugement sur les projets culturels émanant des grandes institutions, il ne faut pas avoir peur de freiner la croissance des « gros » équipements et leur tendance naturelle au toujours plus.

Les Verts défendent également une vision multipolaire de la culture et le maillage du territoire permettant à l'ensemble des 1,2 millions d'habitants de la Métropole d'avoir à la fois une offre culturelle variée et de proximité.

L'offre culturelle de la métropole est riche mais le territoire souvent bien mal équilibré. La priorité doit aujourd'hui être donnée aux petits et moyens équipements dans le cadre d'une réflexion sur le maillage territorial.

Cette nouvelle distribution doit aussi prendre en compte l'innovation, la diversité des propositions artistiques.

Un soutien à l'emploi culturel et artistique

De nombreux artistes et créateurs vivent et travaillent sur la métropole ; ils en incarnent la dynamique, le foisonnement et la singularité.

Une politique de soutien à l'emploi et à l'insertion des artistes et des techniciens du secteur favoriserait l'expression créatrice de tous. Il s'agit d'ouvrir des espaces d'expérimentation artistique et de promouvoir la diversité des cultures.

Cela passe notamment par une attention particulière aux besoins de locaux des artistes et par des moyens financiers afin que tous les projets (produits ou diffusés dans des établissements dépendant des collectivités ou subventionnés) assurent la rémunération des artistes et techniciens.

La culture ne doit pas être une forme d'exclusion supplémentaire mais un élément fondateur de partage. Les associations qui travaillent dans le domaine de la « médiation culturelle » doivent bénéficier d'un soutien accru. Mais nous devons sortir d'une vision dépassée, basée sur les « publics spécifiques ». On peut segmenter à l'infini les politiques culturelles en direction des publics.

Enfin, par son soutien financier aux conservatoires de la métropole depuis 2004, LMCU aborde la question plus large du soutien global à un grand service public de l'enseignement artistique. Cette question mériterait d'être débattue dans le cadre des Etats généraux de la Culture, afin de faire évoluer l'éducation artistique et renforcer la complémentarité entre les différents acteurs : conservatoires, écoles d'art publiques ou privées, éducation nationale, lieux intermédiaires qui mêlent social et artistique et s'inspirent de l'éducation populaire, lieux de rencontres entre professionnels et amateurs.

Coopérations, nous ne sommes qu'une partie du monde

La mondialisation met les territoires en concurrence pour attirer des entreprises internationales. Les palmarès en tout genre contribuent à cette course effrénée, entre les pays, entre les régions, entre les métropoles européennes, entre les villes et les territoires d'une même région, entre voisins. Pendant ce temps, les inégalités se creusent à l'échelle mondiale, entre le Nord et le Sud, entre les territoires qui tirent le mieux leur épingle du jeu et ceux qui sont laissés à l'abandon.

Face à cette concurrence inhumaine qui conduit à l'impasse, nous voulons défendre une logique de coopération à tous les niveaux, du global au local.

Coopération internationale

La politique internationale de la Communauté urbaine est-elle, comme celle de l'Élysée, le « domaine réservé » du Président ?

Cette politique aussi doit être mise en débat.

✿ Les politiques de coopération décentralisées menées par la Communauté urbaine depuis dès années au Sénégal ou au Liban doivent faire l'objet d'une véritable **évaluation**.

✿ Les Verts souhaitent également que les habitants puissent participer au choix des nouveaux partenariats : en effet, le rapport à l'international de nombreux habitants de la Métropole passe par des **liens personnels liés à l'immigration**. Aujourd'hui un habitant sur quatre a au moins un grand parent étranger. Nous proposons d'établir des coopérations décentralisées en priorité en direction des pays ou régions d'origine des habitants dans toute leur diversité. Bien que cela ait parfois fait l'objet de discussions, nous regrettons que Lille Métropole n'ait pas encore développé des projets de coopération, avec les pays du Maghreb notamment.

✿ Nous devons sortir d'une approche strictement en termes de « rayonnement » international qui instrumentalise la culture, le sport au service de l'image de la métropole et d'un marketing territorial destiné à attirer les entreprises. Nos coopérations internationales doivent **contribuer au développement local** dans les pays du Sud, à la promotion des droits de l'homme, à l'accès à l'eau potable ou encore à l'anticipation préventive des conséquences du réchauffement climatique.

✿ Dans tous les domaines, nous devons renforcer notre **ouverture au monde**. La métropole lilloise a toujours été un territoire accueillant et doit le rester par une véritable politique d'accueil des étudiants étrangers, des artistes en résidence (avec une attention particulière pour les artistes réfugiés ou persécutés dans leur pays).

✿ Nous devons également savoir accueillir dignement les **familles roms** qui ont souhaité venir s'installer ici. L'Union européenne propose des solutions de financement pour des projets d'accueil et d'insertion, dont nos collectivités refusent de se saisir. Il s'agit pourtant, à travers l'accueil de ces familles de lutter contre les discriminations au niveau européen.

✿ Nous avons également beaucoup à **apprendre d'expériences étrangères** en matière d'urbanisme et de développement durable et nous devons pour cela développer des coopérations particulières avec Fribourg en Allemagne par exemple ou les collectivités nordiques en pointe dans ces domaines.

Donner du sens à l'Eurodistrict

LMCU a souvent été le fer de lance de la coopération transfrontalière avec les collectivités flamandes et wallonnes de Belgique. Mais dans ce domaine, la coopération se heurte à des obstacles institutionnels qui freinent, voire découragent, toute initiative. Nous pensons cependant que de nombreuses actions concrètes peuvent être mises en œuvre sans attendre afin de renforcer la citoyenneté européenne transfrontalière. Nous devons être beaucoup plus volontaristes et soutenons le **district européen** avec nos voisins belges.

Aujourd'hui, parmi les chantiers prioritaires, se trouvent la préservation de notre ressource en eau, ainsi que la création d'une liaison de transports en commun rapide et efficace prolongeant la ligne 2 du métro de Tourcoing à Mouscron.

Coopération métropolitaine

Nous devons également lutter contre les tentations de mise en concurrence des territoires à l'intérieur de la région Nord-Pas-de-Calais. Pour cela, il est nécessaire de renforcer la coopération avec les intercommunalités voisines de la métropole lilloise et le Bassin minier, par des politiques concertées en matière de transport, gestion de l'eau, urbanisme commercial...

un territoire de vie et de pleine activité

*Le logement, une urgence écologique et sociale
Poursuivre le virage d'une nouvelle mobilité
Une vision solidaire de l'économie et l'emploi*



Le logement : une urgence sociale et écologique

La crise actuelle du logement est le résultat de politiques antérieures qui ont laissé s'aggraver la pénurie des logements, l'insalubrité et l'inégale répartition des logements sociaux sur le territoire métropolitain, entraînant la constitution de ghettos. Et pourtant, avec 28000 logements neufs dans ce mandat, on n'a jamais autant construit que ces dernières années, mais sans répondre aux vrais besoins de la population !

Les Verts considèrent le logement comme une priorité. La construction de logements et leur réhabilitation répondent à une urgence sociale majeure – garantir à chacun le droit au logement – et constituent une priorité écologique.

L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont des outils de lutte contre le dérèglement climatique. Nous devons aussi promouvoir une ville cohérente et dense (plutôt qu'étalée), organisée autour de moyens de déplacements doux et des transports en commun. Objectif : réduire la place de la voiture et les émissions de gaz à effet de serre.

Répondre à l'urgence sociale c'est répondre en particulier aux 30 000 demandes de logements HLM en attente sur la Métropole, sachant que 80% des demandeurs ont des revenus inférieurs aux plafonds PLAI (catégorie de logement dit « très social »). Cette pénurie est le résultat d'un manque de volonté politique et de la révision à la baisse des objectifs du PLH : les 250 logements PLAI initialement prévus se sont réduits à 80 logements par an, soit moins de 1 logement par commune, l'an dernier ! Il faut répondre à tous les habitants qui ont des difficultés à se loger (précaires, étudiants) ou qui occupent un logement inadapté (insalubre, trop petit, trop cher...), et lutter contre les discriminations dans l'accès au logement.

Le Plan Local de l'Habitat

Au début du mandat 2001/2008, la prise de compétence « Habitat » par la Communauté urbaine est enfin relancée et les élus Verts soutiennent cette démarche en participant activement aux travaux préparatoires qui aboutissent, en 2003, à la prise de compétence « Plan Local de l'Habitat » et non « Habitat » dans toutes ses dimensions. Les Verts regrettent cette prise de compétence, à contenu limité et encadré, victoire politique des petits égoïsmes municipaux sur l'intérêt général. Ils poursuivent cependant leur engagement pour défendre des objectifs précis pour un PLH ambitieux. Il s'agit de répondre aux enjeux posés par la pénurie, l'accélération des phénomènes de ségrégation sociale et urbaine, la qualité écologique de l'habitat, sa répartition spatiale dans l'agglomération et l'exercice effectif du droit au logement dans un logement choisi.

Membre de la commission « Habitat » et représentant de l'MCU au Conseil d'Administration du nouvel office HLM « Lille Métropole Habitat » issu de la fusion des 3 anciens offices de Lille, Roubaix et Tourcoing, **Slimane Tir** est régulièrement intervenu en Conseil au cours de ce mandat pour rappeler les grandes lignes de la position des Verts, pour :

- 1/ une mixité sociale, ce qui implique une politique foncière forte ;
- 2/ une inscription de la politique habitat dans une logique de développement durable :
 - par la maîtrise de l'étalement urbain (2/3 des opérations en agglo, reconquête des friches),
 - l'intégration des critères de HQE (haute qualité environnementale) ;
- 3/ une répartition équilibrée de l'offre nouvelle de logements sociaux : quotas de logements sociaux par opération de construction neuve, obligation d'un lien direct entre la production de PLS et de PLAI, fusion des 3 offices HLM communautaires pour créer un outil nouveau vraiment efficace ;
- 4/ une politique solidaire du logement en lien avec les acteurs de l'insertion et une prise en compte du logement étudiant ;
- 5/ l'évaluation des politiques sur l'application du droit au logement et la lutte contre les discriminations ;
- 6/ l'organisation des parcours résidentiels à l'échelle de la Métropole dans le logement social et dans l'accession sociale.

Les Verts ont souhaité, lors du vote du PLH, la prise en compte de la HQE dans tous les nouveaux programmes de logements. Ils ont ensuite obtenu la mise en œuvre du critère d'éco-conditionnalité : par délibération en décembre 2005, la Communauté urbaine a décidé que l'octroi des aides communautaires à la production de logement social sera conditionné par « le respect des critères du référentiel Habitat et Environnement de la Région Nord-Pas-de-Calais ». Ce référentiel est le résultat d'un travail important du groupe des Verts au Conseil Régional.

Objectif : 50 000 nouveaux logements (de type PLUS, PLAI ou logements étudiants) dans le prochain mandat, afin de répondre à la demande de ceux qui ont vraiment besoin.

✿ Une Agence foncière métropolitaine

Cette agence sera l'outil d'une politique volontariste d'aménagement pour l'équilibre métropolitain.

- L'objectif de construction massive de logements implique une politique foncière forte. Il faut pour cela mobiliser des terrains appartenant à des institutions telles que Réseau Ferré de France, l'Etat... et y construire des logements sociaux.
- Par ailleurs l'offre nouvelle de logements sociaux devra obéir à une répartition équilibrée sur le territoire de la Métropole. C'est pourquoi, la Communauté urbaine doit faire respecter l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) sur l'obligation d'un minimum de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants, conditionner le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes au respect de cette loi et imposer de nouvelles règles.

Il faut construire davantage de logements vraiment sociaux et accessibles à tous les ménages, et les répartir sur tout le territoire, pas seulement là où il y en a déjà ! Pour cela, il faut rechercher la mixité entre le logement privé et le logement social dans chaque opération de construction (immeuble ou lotissement). On peut, par exemple obliger la construction de 20% minimum de logements sociaux et très sociaux par opération.

Personne n'est assigné à résidence ! Il faut organiser la mobilité d'une commune à l'autre à l'échelle de la Métropole, dans le logement social comme dans l'accession sociale.

Les dispositifs d'accession sociale à la propriété doivent être renforcés pour permettre l'acquisition de maisons de ville.

- Cette politique doit s'inscrire dans une logique de développement durable par la maîtrise de l'étalement urbain. Cela passe nécessairement par la reconquête des friches industrielles au cœur des villes. Il faut donc en accélérer la dépollution pour envisager de nouveaux projets dans une approche transversale des politiques de transport, de logement et d'espaces publics.

- L'offre de logements sociaux doit être rapidement augmentée. Pour cela, la communauté urbaine doit mobiliser des moyens financiers importants afin d'aider les bailleurs et pour acquérir du foncier. Pour mettre en œuvre une maîtrise foncière, seule capable d'imposer des critères environnementaux pour le logement et les aménagements urbains, les Verts proposent la création d'un nouvel outil : « **l'Agence foncière métropolitaine** ». Les missions de cette agence, au-delà de l'habitat, pourraient s'étendre à la réhabilitation des friches industrielles, à la préservation de l'agriculture périurbaine et à l'augmentation des espaces naturels métropolitains.

Les moyens affectés au PLH doivent être fortement augmentés au regard de l'urgence sociale et environnementale des problèmes de logement. Mais ils doivent aussi être mis en perspective avec des budgets attribués par ailleurs à la voirie ou à de « grands équipements sportifs ».

✿ La maîtrise des énergies

La maîtrise des énergies est à la fois une obligation pour la planète, un outil de régulation des dépenses énergétiques des ménages et un allègement des charges des plus précaires.

- La Haute Qualité Environnementale (HQE) appliquée au logement social doit être la norme pour la construction comme pour la réhabilitation.

La priorité en matière de critères HQE doit porter sur la performance énergétique avec :

- des cibles de consommation maximale de 50 kwh/m²/an dans la réhabilitation,
- des immeubles neufs passifs ou à énergie positive,
- une utilisation des énergies renouvelables.

Le coût du surinvestissement engendré doit être pris en compte dès la conception du projet dans le cadre d'un bilan énergétique global. Il faut, pour cela, tenir compte de l'impossibilité prévisible pour les populations en difficulté de payer leur consommation d'énergie et d'eau.

Les aides au logement, qu'elles viennent de l'Etat, des collectivités ou des autres dispositifs de financement, doivent être assujetties à ces critères de HQE (pour la construction et la réhabilitation).

De la même façon les critères de confort permettant la location et l'agrément de logements, doivent être adossés à des critères environnementaux, principalement sur la maîtrise de l'énergie et de l'eau. La location des logements doit être soumise à des diagnostics thermiques obligatoires, dans le cadre de la notion de « qualité de vie, santé et environnement » dans les logements.

- Nous construisons aujourd'hui la ville de 2030 et l'éco-quartier doit être la norme, tant sur le plan de l'énergie que sur le plan du respect du cycle de l'eau (mise en œuvre de techniques d'infiltration, chaussée drainante, noues, récupération des eaux pluviales...). Le site de l'Union sera le premier de « éco-quartier » de la métropole, c'est pourquoi les Verts suivent ce dossier avec beaucoup d'intérêt, mais aussi beaucoup de vigilance quant au mode de gouvernance de ce projet qui devra être exemplaire et intégrer tous les acteurs concernés (habitants riverains, comités de quartier, associations, anciens salariés du textile...).

- Cependant, c'est par une intervention massive sur le bâti ancien que nous pourrons obtenir des résultats. Il faut donc établir un plan HQE spécifique au parc privé ancien (15 000 logements sur la Métropole). Ce plan devra être lié aux dispositifs de lutte contre l'habitat insalubre et intégrer un volet sanitaire pour lutter contre les maladies liées à l'insalubrité (saturnisme, champignons...).

✿ La démocratie appliquée au logement

Toutes ces propositions doivent prendre en compte une participation des habitants dès leur demande. Il est nécessaire de définir une échelle pertinente pour la gestion des dossiers de demande de loge-

ment. Il faut créer des lieux d'échanges permanents et généraliser les commissions extra-municipales (élus, travailleurs sociaux, bailleurs, représentants de locataires, associations) permettant de suivre à la fois les créations de logements, la pertinence des constructions et les attributions. Le demandeur doit être informé régulièrement du suivi de sa demande. Les citoyens doivent être informés de l'évaluation des politiques sur l'application du droit au logement et la lutte contre les discriminations.

La généralisation des mesures HQE nécessite d'autres manières de concevoir, d'habiter et de vivre dans des quartiers. Nous devons soutenir tous les lieux de démocratie participative pour aider les habitants à maîtriser leurs consommations ou à gérer les énergies renouvelables. Pour garantir un véritable droit au logement, les Verts sont également favorables à un plafonnement du loyer et des charges liées au logement, et à la mise en place d'une tarification progressive. Cette tarification permettrait de maintenir des prix (du m² ou du kWh) accessibles à tous pour une certaine quantité d'eau et un certain nombre de kWh par personne à déterminer en concertation. Au-delà de cette limite, le prix augmenterait. Les démarches innovantes d'économie solidaire

dans le domaine du logement doivent également être encouragées : soutien aux démarches collectives pour l'accès au logement, portées directement par les publics les plus précaires, finance solidaire (type CIGALES pour l'auto-réhabilitation des logements), habitat partagé (Habitat et Humanisme), coopératives d'habitants pour des installations solaires ou éoliennes de quartier.

La Communauté urbaine doit favoriser les projets de construction neuve ou de réhabilitation qui intègrent la clause sociale dans la réalisation des chantiers. Elle doit aussi être attentive aux projets associant, dans le cadre de chantiers d'insertion, des futurs habitants en recherche d'emploi. La Communauté urbaine doit s'engager davantage dans la construction d'une politique globale en direction des étudiants. Le CROUS ne peut répondre à toutes les demandes et la résidence universitaire n'est pas le seul outil de logement étudiant. La co-location, qu'elle soit entre étudiants ou intergénérationnelle, doit être encouragée et simplifiée.

Nous devons soutenir en toute transparence une politique solidaire du logement en lien avec les acteurs de l'insertion, de l'accueil des gens du voyage et des roms.

Poursuivre le virage d'une nouvelle mobilité

Avec la fin du pétrole à bon marché, la mobilité devient la nouvelle question sociale du 21^{ème} siècle.

Les territoires qui pourront demain garantir un droit à la mobilité pour tous seront ceux qui auront créé les conditions d'un changement de comportement pour s'affranchir de la dépendance automobile.

Le mandat écoulé a vu le trafic dans les transports en commun faire un bon spectaculaire (133 millions de voyages en 2007 contre 106 millions en 2001). La sécurisation du réseau, des tarifs plus adaptés et la mise en œuvre du plan bus sont à l'origine de cette croissance forte. Parallèlement à ces résultats encourageants, pour la première fois en France, une enquête « ménage » enregistre une baisse de la mobilité en voiture. Pour conforter cette dynamique, LMCU devra s'engager dans des investissements lourds : réalisation d'un réseau de tramway, doublement des rames du métro de la ligne 1, mise en place de la billettique, poursuite de la réalisation des couloirs bus. Dès le premier conseil de communauté, les Verts proposeront l'adoption d'un « paquet transports » reprenant l'ensemble de ces investissements à réaliser sur 10 ans. La prochaine version du PDU doit, d'une part, se donner comme objectif de doubler le nombre d'usagers dans les transports en commun d'ici 2015 (200 millions). Elle doit, d'autre part, fixer des objectifs de réduction du trafic automobile et s'inscrire aussi dans la démarche du Plan Climat, excluant, de fait, le soutien de LMCU à l'A24.

Investir dans le service public de transport

✿ Prenant appui sur l'étoile ferroviaire existante, composée d'une quarantaine de gares SNCF, un nouveau **réseau de tramway** est l'outil nécessaire pour compléter l'offre des transports alternatifs à la voiture et doter la métropole d'une politique de mobilité durable.

Sur la base des études réalisées, le prochain mandat doit passer à la phase de la concrétisation. A terme, nous aboutirons à un véritable réseau de tram-train qui englobera l'actuel mongy modernisé et construira notre relation aux territoires voisins, notamment avec le bassin minier et la Belgique (liaison de transports en commun rapide et efficace prolongeant la ligne 2 du mé-

tro). La requalification de la voie Halluin /Tourcoing/Wattrelos s'intégrera dans ce réseau. La ligne ferroviaire Comines/Lille devra être achetée à Réseau Ferré de France par LMCU pour avoir la maîtrise d'une infrastructure aujourd'hui délaissée par la SNCF.

✿ Le métro a vu croître de manière forte le nombre de ses voyageurs depuis 2002. Le **doublement des rames de la ligne 1** du métro est un impératif de sécurité pour accueillir des voyageurs plus nombreux encore.

✿ La modernisation du **réseau de bus** doit se poursuivre. Après la mise en œuvre du plan bus 2006/2009 (construction de deux dépôts à Sequedin et Wattrelos acquisition de 100 véhicu-

les supplémentaires et 300 créations d'emplois), un troisième dépôt sera à construire pour porter notre flotte d'autobus à 500 véhicules. Cet effort devra être complété par la réalisation des couloirs bus prévus au PDU qui donneront à ce mode de transports la performance nécessaire à son attractivité.

Le Département a fait le choix du doublement de la route départementale 700 (la RD 700 relie Villeneuve d'Ascq à Wattrelos et la Belgique), mais pour répondre vraiment aux attentes des habitants de Hem, ce nouvel aménagement devra intégrer les transports en commun. De nouvelles solutions doivent également être envisagées pour permettre aux étudiants du Roubaisis de se rendre plus facilement aux universités à Villeneuve d'Ascq, par une liaison bus rapide et efficace à partir du quartier des Trois-Ponts.

✿ L'offre de services de transports en commun doit répondre à toutes les demandes en termes d'horaires et prévoir un service nocturne sur toute la métropole.

L'ensemble de ces investissements nécessitera un emprunt d'un milliard d'euros.

Une dépense incontournable face à l'augmentation du prix du pétrole. Ce sera, en réalité, une économie réalisée par la collectivité.

Le futur Schéma de Cohérence Territoriale et le futur Plan Local d'Urbanisme devront casser les logiques d'étalement urbain en s'appuyant sur ces réseaux de transport en commun.

5000 vélos en libre service, 500 voitures en auto-partage, des navettes fluviales...

Nous proposons une approche globale de la mobilité en intégrant dans la délégation de service public, effective au 1er janvier 2010, trois autres lots. Une flotte de vélos, en libre accès, sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le vélo est un élément essentiel d'une politique publique de transport. La collectivité doit donc en assurer l'équilibre financier et non pas se décharger sur la publicité.

Par ailleurs, la mise à disposition d'une flotte de voitures particulières sur l'ensemble du territoire métropolitain doit être déterminante pour changer le rapport à la voiture : abandonner la propriété d'un véhicule pour en partager l'usage avec d'autres. Les enseignements de l'expérience de la SCIC lilloise Lilas seront précieux pour proposer ce service dans toutes les villes de la métropole. Enfin, nous proposons d'intégrer, dans la future délégation de service public, un service de navettes fluviales. La voie d'eau, présente fortement dans notre territoire, doit être un nouveau support pour faire du transport public efficace en complément des autres modes.

Un pass mobilité... Nouvelle alternative à la voiture individuelle

Les nouvelles technologies doivent être mises au service du quotidien des habitants. L'alternative concrète à la voiture individuelle nécessite la création d'un pass mobilité. Un même titre de transport donnant accès à tous les modes de transport : transports en commun urbain et inter-urbain, TER, vélos publics en libre accès, flotte de voitures en autopartage, réduction tarifaire chez les loueurs de longue durée, intégration programme Grand Voyageur de la SNCF...

Les Verts s'engagent à mettre en service cette innovation technologique au service du quotidien pour 2012.

Les Verts s'engagent à mettre en service cette innovation technologique dès 2012.

Des modes de transports complémentaires sur l'ensemble du territoire métropolitain

Pour passer facilement d'un mode de transport à un autre, il faut organiser les différents modes de transports (métro, bus, tramway, TER, vélo, taxi, autopartage, automobile privée, marche à pied) comme les maillons d'une même chaîne de mobilité. Le pôle d'échange d'Armentières et ceux à venir sur Seclin, Don Sainghin La Bassée sont les véritables portes d'entrée multimodales de la métropole. Les parcs relais métro, bénéficiant de garages à vélos sécurisés, facilitent aussi le passage d'un mode de transport à un autre.

Une politique communautaire ambitieuse pour le vélo.

Les pistes et bandes cyclables de l'aire communautaire ne constituent pas un réseau cohérent, faute d'une réelle impulsion, et compte tenu des blocages de certains élus locaux. L'enquête « ménage » enregistre d'ailleurs une nouvelle baisse de la part du vélo dans les déplacements (sauf à Lille). Le mandat suivant visera à donner à l'institution communautaire les moyens politiques et financiers pour réaliser ce réseau.

L'intermodalité avec les moyens de transports en commun sera développée.

Amplifier l'aide tarifaire pour les ménages les plus modestes

LMCU a dépensé, en 2007, 12 millions d'euros pour garantir le droit à la mobilité des ménages les plus modestes (contre 9 millions en 2002) : primo demandeurs d'emploi, allocataires du RMI, étudiants boursiers, non boursiers, seniors non imposables et imposables ont une partie du coût de leur déplacement pris en charge par LMCU.

Ce mandat a vu des efforts importants de baisse des tarifs réalisés en direction des jeunes et des familles. Ces efforts seront à poursuivre, en direction de tous les chômeurs

Une vision solidaire de l'économie et de l'emploi

Avec un budget global de près d'un milliard et demi d'euros, dont environ 84 millions d'euros investis chaque année dans l'économie, la Communauté urbaine est un acteur économique qui pèse lourd ! Comment cette capacité d'action exceptionnelle est-elle orientée ?

Le « développement » économique continue de produire toujours plus de précarité et d'inégalités, sans souci des conséquences sur l'environnement.

Il place les territoires dans une logique concurrentielle : c'est à celui qui fera les plus beaux « cadeaux » aux grandes entreprises pour les attirer dans sa toute nouvelle zone d'activité entièrement financée par l'argent public. Pour les entreprises bien intégrées dans un contexte de mondialisation libérale, il ne s'agit que d'effets d'aubaine qui n'empêcheront pas une éventuelle délocalisation un ou deux ans après.

Mais toute l'économie métropolitaine n'est pas ainsi exposée à l'international, elle est même au contraire majoritairement constituée d'un tissu de PME-PMI, porteur de développement endogène, de créativité et d'emplois. Moins spectaculaire que l'installation future du siège d'un grand groupe dans les bureaux d'Euralille 3, cette économie locale doit aussi retenir toute notre attention.

Aussi, les Verts invitent à reposer très clairement la question de l'utilité et du sens de la production économique et des finalités de l'intervention publique dans l'économie. Il faut remettre l'économie au service de l'homme et de son environnement.

La lutte contre la précarité et les discriminations.

La priorité de la politique économique communautaire doit être de lutter contre le chômage, mais aussi contre l'abus des CDD, Intérim, des CNE, des temps partiels subis, qui créent du salariat pauvre. Sur notre territoire, nous avons les moyens d'intervenir, notamment dans des secteurs très fragilisés comme les services à la personne. Encore faut-il le vouloir et décider de prendre la compétence « emploi ».

La réduction de l'empreinte écologique des activités économiques est possible. Elle passe par le développement des éco-filières et des éco-entreprises, mais aussi par une politique d'aménagement du territoire qui vise à réduire les temps de transports domicile-travail. Il s'agit également de soutenir la création de foncier économique sur les secteurs en renouvellement urbain pour recycler

les friches industrielles, de mettre en place des plans de déplacements entreprise et de développer des solutions de télé-travail partiel, au sein des administrations, associations et entreprises, dans la mesure où celui-ci est choisi.

L'utilité sociale et environnementale de nos productions. Aujourd'hui, il est possible de sortir de la croissance à tout prix, de la consommation sans frein, pour reposer la question du sens, et développer une économie qui réponde réellement à nos besoins : une économie au service de l'homme.

La reconnaissance pleine et entière de l'économie sociale et solidaire, qui aujourd'hui invente un autre modèle de développement, plus démocratique, plus respectueux de l'homme et de son environnement.

nos propositions

L'écologie = créer 4000 emplois nouveaux en 5 ans

Créer de l'emploi et réduire l'empreinte écologique de l'économie, c'est possible !

Bâtiment (et tout ce qui concerne l'isolation thermique et la réhabilitation de l'habitat), traitement des déchets et traitement des eaux, recyclage, mobilité (services vélos, auto-partage, transport fluvial), énergies renouvelables... nous pouvons **développer un secteur écologiquement utile**, à l'échelle métropolitaine. Un secteur qui représente un potentiel important de création d'emplois pour tous. Nous avons les atouts en matière de recherche avec notamment le Centre de Développement des Éco-entreprises. Nous avons aussi des potentiels : activités innovantes, importance du bassin d'emploi, échanges transfrontaliers...

L'administration communautaire est un acteur écono-

mique déterminant pour l'économie locale. Elle doit veiller à ce que ses dépenses, comme l'ensemble des politiques de la collectivité, s'inscrivent toutes dans cet objectif.

La « clause d'insertion » dans les marchés publics ne suffit plus. Il faut passer à une logique plus systématique. Les **critères d'attribution des marchés publics** ou des aides publiques au développement économique doivent être redéfinis dans les cahiers des charges en intégrant :

- un indicateur « carbone » permettant de comparer les émissions de gaz à effet de serre nécessaires à la production d'un bien ou d'un service,
- des conditions sur les pratiques sociales des responsables des entreprises,
- des conditions sur la préservation du territoire et de ses ressources.

Cette politique d'achats responsables se prolongera auprès des particuliers par la mise en place d'outils Internet et d'observatoires communs aux villes de l'agglomération, dans le cadre de leurs agendas 21, afin de **promouvoir la consommation citoyenne**.

Accompagner la conversion écologique des entreprises

Soutien à l'immobilier d'entreprises, aides au financement des entreprises, aides au développement de filières par le soutien à des réseaux d'entreprises... Les outils communautaires dans le domaine du développement économique sont nombreux.

LMCU doit « **éco-conditionner** » l'ensemble de sa politique de développement économique : il s'agit d'intégrer des préoccupations à la fois sociales et environnementales dans l'attribution des aides directes et indirectes, de soutenir des projets d'immobilier d'entreprises lorsqu'ils sont construits ou rénovés en Haute Qualité Environnementale, diversifier les zones d'activités et réutiliser les friches industrielles plutôt que de s'étendre.

En outre, un dispositif d'appui-conseil doit être mis en place pour permettre aux entreprises de s'engager dans une démarche concrète de lutte contre le réchauffement climatique, avec bilan carbone et plan de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise.

Le commerce de proximité contre les grandes surfaces

Quel est le premier poste d'émission de gaz à effet de serre dans le bilan carbone d'un hypermarché ? Le déplacement des clients ! Face à cet urbanisme d'hypercentres commerciaux basé sur le « tout automobile », les Verts soutiennent le commerce de proximité, facteur de renforcement des liens sociaux, d'animation des quartiers de nos villes et de respect de l'environnement. D'autant plus que les hypercentres commerciaux utilisent une énergie considérable pour la climatisation.

Il nous faut donc lutter contre l'extension en périphérie des grands centres commerciaux, rechercher l'amélioration de la qualité architecturale et environnementale des équipements commerciaux, dénoncer les emplois précaires dans la grande distribution, favoriser l'accueil de nouveaux concepts commerciaux. Leurs implantations doivent contribuer à la qualité urbaine et au développement de l'emploi, en étant compatibles avec le renforcement des centres villes et des quartiers.

La réduction de la place de l'automobile en ville ne nuit pas au commerce de proximité. En libérant l'espace public au profit des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite, on rend les commerces plus visibles et plus accessibles. Les habitants bénéficient alors du calme et de la proximité pour faire leurs achats en toute sérénité. Il faut donc aider les commerçants à se convertir à l'économie durable, à transformer leurs locaux pour qu'ils deviennent moins

consommateurs d'énergie. Nous pourrions proposer la création d'un **guide « Commerçant Durable Métropolitain »**.

Renforcer les PME

70% des demandes auprès de la Communauté sont liées aux difficultés des PME-PMI pour **trouver des terrains et des locaux adaptés**. Les grands groupes réalisent eux-mêmes cette recherche. Par ailleurs, il est nécessaire d'aménager les marchés publics (allotissement) pour faciliter leur accès aux PME-PMI. La reprise et la transmission des PME-PMI est un enjeu économique central à renforcer. L'artisanat doit être remis à l'honneur !

Développer l'agriculture périurbaine

Avec 1400 exploitations sur notre territoire, l'agriculture est un secteur économique emblématique pour la métropole lilloise. La communauté urbaine doit apporter son soutien aux démarches visant à favoriser **l'accès de tous à des produits de qualité**, distribués en circuits courts. Elle doit notamment accompagner le développement des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) et des bio-cabas. Enfin, il faut repenser l'accès au foncier pour permettre le maintien du maraîchage et un équilibre entre zone économique et zone agricole. Les baux environnementaux doivent être mis en place pour permettre l'installation de petites exploitations. Les Verts relayent la proposition du Collectif pour une alternative à l'A24 : les emprises foncières initialement prévues pour l'autoroute (large bande de 100 mètres de large) doivent être réservées à l'agriculture.

Prendre la compétence « emploi » pour lutter contre la précarité et les discriminations

Actuellement, la communauté urbaine intervient déjà dans le domaine de l'emploi et de l'insertion mais sans en avoir la compétence. Elle doit donc se doter formellement de cette compétence par un vote du Conseil de Communauté et définir, en lien avec les autres acteurs (CBE, Maisons de l'Emploi, organisations syndicales et de chômeurs, associations de lutte contre l'exclusion...), une stratégie de lutte contre le chômage et la précarité en jouant un rôle d'animateur du territoire. La communauté urbaine devra également faire preuve de volontarisme politique pour lutter contre les discriminations qui minent certains territoires et renforcent la désespérance sociale.

Économie sociale et solidaire : changer d'échelle !

À travers ce projet global, les Verts pensent que les entrepreneurs seront bientôt devenus tous solidaires et responsables ! Ils auront suivi le modèle économique à part entière des pionniers de l'économie

sociale et solidaire, fédérant toutes les structures qui, par leur statut (associations, coopératives, mutuelles) ou par leur activité (environnement, commerce équitable, insertion, agriculture biologique, accompagnement social...), démontrent la possibilité d'un développement économique basé sur d'autres critères que la seule rentabilité financière.

Ce secteur en plein développement représente plus de 10 % de l'économie régionale et répond à des besoins sociaux croissants non couverts par le marché. Au-delà des performances économiques, il se donne pour finalité l'épanouissement des salariés ou l'utilité sociale et environnementale de l'activité.

Un stade, oui, mais pas à n'importe quel prix !

S'il est un débat qui aura rythmé ce mandat 2001/2008 avec passion et rebondissements, c'est bien celui du stade de foot ! Rappelons qu'au départ, le groupe des Verts était favorable à la rénovation de Grimomprez-Jooris. Ce projet de 38 millions d'euros devait nous permettre d'avoir un stade rénové de 35 000 places, d'améliorer l'accessibilité par les transports en communs et le stationnement à proximité pour le voisinage. Il en a été autrement et la Communauté urbaine s'est mise à la recherche d'une meilleure implantation pour y construire un « Grand Stade ».

Rappelées par **Eric Quiquet**, président du groupe, les positions des Verts ont toujours été claires et cohérentes et nous avons finalement voté contre le choix d'un stade de 50 000 places sur le site de la Borne de l'Espoir, accompagné d'une ZAC et financé dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (délibération du Conseil de Communauté du 17 mars 2006).

L'implantation

Depuis le début du mandat, nous avons sans cesse défendu le développement de la ville sur elle-même, contre les logiques d'étalement urbain. Et notre position est en cohérence avec les grands documents de planification comme le Schéma Directeur, le Plan de Déplacement Urbain, le Schéma d'urbanisme commercial, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable...

En dépit de ces grandes orientations, il a été envisagé de construire le Grand Stade en plein champ, du côté de Lesquin et nous avons farouchement combattu cette idée. Nous avons estimé que la construction du nouveau stade pouvait être l'occasion d'une requalification urbaine globale sur un secteur délaissé, et que ce projet pouvait être une chance pour Lille Sud. Mais, c'est le site de la Borne de l'Espoir qui a finalement été retenu.

Le 1er février 2008, lors du dernier Conseil du mandat, c'est la proposition du groupe Eiffage qui a été choisie par une large majorité des élu(e)s. Ce projet prévoit l'implantation d'un palais omnisports à l'intérieur même du Grand Stade : voilà qui remet en cause sans plus de débat le projet de palais omnisports métropolitain sur le site de l'Union ! Une fois de plus, quelle est la cohérence de ces choix avec nos grandes orientations de développement de la métropole et nos objectifs affichés de renouvellement urbain ? Il sera toujours plus facile de construire ex nihilo en ville nouvelle que d'intégrer un grand équipement sur une friche industrielle de Lille, Roubaix ou Tourcoing. Mais la construction d'une métropole équilibrée demande une volonté politique sans faille de la part des élu(e)s communautaires.

La jauge et le projet

Un stade de 50 000 places est véritablement démesuré par rapport à la réalité sportive actuelle du LOSC, y compris lorsque l'équipe a de bons résultats. On ne peut engager des financements publics sur un taux de remplissage de 50% de l'équipement, pour des matchs de foot ou des spectacles ponctuels. C'est pourquoi les Verts ont dénoncé le gigantisme des hypothèses présentées aux élus, dans lesquelles il s'agissait moins de construire un stade qu'un outil de rayonnement du territoire.

Financement : où sont les acteurs privés ?

Avec le projet d'Eiffage, nous atteignons maintenant les 700 millions d'euros d'argent public : plus de 200 millions pour rendre accessible l'enceinte et une redevance annuelle de 14 millions d'euros sur 31 ans ! Ces chiffres donnent le vertige, ils portent en eux le renoncement aux politiques d'intérêt général que Lille Métropole aura à mener en matière de logement et de déplacement. Les Verts estiment que le financement d'une enceinte de spectacle relève de l'initiative privée. Le « PPP », Partenariat public-privé, n'est pas un moyen de faire financer le stade par le privé, contrairement à ce qui a été dit. C'est une véritable arnaque libérale, introduite en droit français en 2004 par le gouvernement Raffarin et combattue à juste titre par les socialistes et les Verts au Sénat. Ce mode de financement porte en lui un abus de langage puisque c'est la collectivité qui paye l'équipement et prend tous les risques, alors que les actionnaires empochent tous les bénéfices. Le projet du grand stade n'a d'avenir qu'avec une prise en charge financière par les acteurs économiques de la métropole.

C'est bien la collectivité qui payera cette lourde charge au détriment d'autres politiques publiques au service des habitants de la métropole. Voilà le paradoxe de ce choix, à l'heure du foot business où les droits de diffusion télé ou les salaires des joueurs atteignent des montants exorbitants.

Pour toutes ces raisons, les Verts étaient favorables à un stade de 40 000 places construit et géré par une SEM.

un territoire
qui se réconcilie
avec la planète



Plan Climat métropolitain Pour une métropole économe en énergie

Les questions de climat et d'énergie seront un enjeu majeur du siècle à venir : enjeu écologique avec le changement climatique, mais aussi enjeu social avec l'augmentation du coût des énergies pesant davantage sur les ménages les plus modestes et à cause des aléas climatiques rendant les habitants plus vulnérables.

La France s'est engagée dans le Plan Climat, avec les autres pays européens, à respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés dans le cadre du protocole de Kyoto. Selon ces engagements, nous devons réduire de 20% d'ici 2020 nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, et diviser par 4 d'ici 2050 ces émissions.

Nous devons de toute urgence agir localement et adopter nous aussi, à notre échelle territoriale, un Plan Climat afin de lutter contre le changement climatique, réduire notre dépendance aux énergies fossiles importées et anticiper sur la fin du pétrole à bon marché.

Le Plan Climat métropolitain est la priorité absolue du prochain mandat !

Ce plan doit se décliner dans tous les domaines : **déplacements, logement, économie...**

Nous devons passer d'un statut de territoire consommateur d'énergie (d'origine fossile ou nucléaire) à celui de producteur d'énergie (renouvelable !). Les politiques de déplacements et de logement sont ici directement concernées. Mais le Plan Climat de Lille Métropole devra aussi être un moyen de garantir le développement économique local et l'emploi en utilisant les ressources locales et en développant de nouvelles activités (les éco-entreprises). Un Plan Climat ambitieux doit donc pouvoir assurer la cohérence de toutes les politiques communautaires vers la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, vers une politique énergétique sociale. L'amélioration de notre environnement et de notre qualité de vie contribuera également à renforcer l'attractivité de notre territoire

D'autres grandes villes en France ou en Europe ont déjà initié de telles démarches. Nous pouvons nous inspirer notamment de l'exemple de Fribourg en Allemagne. Dès le début du prochain mandat, le Conseil de Lille Métropole doit lancer une démarche participative d'élaboration du Plan Climat métropolitain.

Mais sans attendre, et les Verts l'ont proposé déjà depuis plusieurs années, la Communauté urbaine doit se doter de la compétence « énergie » la plus étendue possible afin d'intervenir dans différents domaines.

La maîtrise de l'énergie dans le patrimoine

Améliorer l'existant et mieux construire nos futurs équipements doit être notre premier objectif. La première économie d'énergie est celle que nous ne consommons pas. Nous pouvons faire de considérables économies d'énergie en développant tout simplement une plus grande expertise technique et en systématisant des procédés techniques déjà bien connus. Cela concerne en premier lieu le patrimoine communautaire. Cette démarche pourrait être mutualisée avec celle des communes dans le cadre de compétences conjointes (piscines) ou de compétences communes (éclairage).

Production territorialisée d'énergie

Le Centre de Valorisation Organique produit du gaz pour faire rouler nos bus à partir de nos déchets. C'est un formidable exemple que nous pouvons valoriser. Il faut diversifier nos capacités de production énergétique locales (traitement des déchets, énergie solaire,

énergie éolienne, cogénération...), dans le cadre de réseaux existants ou à développer.

Distribution territorialisée d'énergie

Il importe également d'évaluer le potentiel de distribution, de synergie et d'extension des réseaux de chaleur au niveau intercommunal, car ces réseaux sont le seul vecteur possible d'utilisation à grande échelle de chaleur issue des énergies renouvelables et locales. Ils évitent l'utilisation et l'importation d'énergie fossiles et contribuent à la lutte contre le changement climatique.

L'énergie dans toutes les compétences communautaires

Cette question doit nous appeler à une attention permanente dans tous les domaines dans lesquels intervient notre établissement : déplacements, urbanisme et renouvellement urbain.

Avant même l'entrée en vigueur de notre futur Plan Climat territorial, nous devons être très vigilants quant au respect des prescriptions énergétiques inscrites dans nos documents d'orientation et de planification, par exemple :

- l'Atlas éolien inscrit au Schéma Directeur,
- le Plan de Déplacement Urbain (et la préparation du futur PDU),
- les prescriptions « énergie » contenues dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- l'obligation de Haute Qualité Environnementale dans les constructions neuves de logements sociaux inscrite dans le Plan Local de l'Habitat.
- Construction des équipements communautaires en norme BBC (bâtiment basse consommation à 50kWh par m² et par an ou passif)

Sensibilisation et incitation des populations Promotion du solaire

LMCU doit initier avec en lien avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) la promotion de ces orientations auprès des habitants et des professionnels de la construction.

Nous proposons de mettre en place une politique incitative auprès de nos concitoyens, en encourageant les énergies renouvelables.

De nouveaux dispositifs sont aujourd'hui à imaginer pour encourager, conseiller, soutenir financièrement les démarches collectives de production autonome d'énergie : coopératives locales pour gérer une éolienne de quartier, surface de panneaux photovoltaïques (produisant de l'électricité) partagée entre voisins.

Nature et agriculture : un potentiel à développer

Avec moins de 12m² d'espaces verts publics par habitant, la métropole lilloise était l'une des moins vertes de France. Les quelques espaces verts existants ne sont pas ou mal reliés entre eux. Cette situation est le résultat de l'étalement urbain et s'explique notamment par l'insuffisante volonté intercommunale, la faiblesse des moyens financiers, l'absence de synergie entre les opérateurs agissant sur le terrain. En 2002, la Communauté urbaine a pris la compétence Espace Naturel Métropolitain et élaboré une stratégie globale. La « **Trame métropolitaine verte et bleue** », véritable réseau maillé d'espaces naturels, verts et récréatifs, prévoit, dans le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme, 10 000 hectares voués à la nature et aux loisirs à l'horizon 2015.

C'est sur l'impulsion des Verts, dans le cadre de cette délégation, que cette politique est définie, précisée et qu'elle est mise en œuvre :

- prise de compétence Espace Naturel Métropolitain par Lille Métropole Communauté urbaine,

- création d'un syndicat métropolitain,
- mise en œuvre opérationnelle,
- mise en place d'un dispositif de concertation par territoire et central.

Il faut poursuivre cette politique avec les objectifs suivants :

- répondre aux besoins de nature et d'espaces de proximité en proposant un réseau d'espaces variés,
- augmenter la place de la forêt,
- améliorer la qualité paysagère,
- maintenir ou réaliser des continuités écologiques et paysagères entre les espaces naturels, tout en favorisant les modes de déplacements doux,
- protéger, gérer et restaurer les sites naturels à haute valeur écologique et créer des corridors biologiques afin de renforcer la richesse de la faune et de la flore.

Pour permettre le retour de la nature en ville et répondre à tous ces objectifs, la Communauté

Un succès majeur de ce mandat 2001-2008 : « Blue Links », la remise en navigation du canal de Roubaix

Cette friche fluviale, reliant la Deûle à l'Escaut, a échappé de justesse en 1989 à un projet de construction d'une voie rapide dans le lit du canal grâce à la mobilisation d'associations et de riverains conscients des potentialités du site. Ils avaient multiplié les initiatives pour redonner vie au canal. Un projet concret a pu voir le jour dans le cadre de la politique d'Espace Naturel Métropolitain. Les financements européens (INTERREG et FEDER) nécessaires à la restauration totale du canal ont été obtenus.

Au-delà de l'intérêt environnemental du projet, il faut aussi souligner les intérêts sociaux et économiques. La requalification du canal, des ouvrages d'art, des passerelles et des berges revalorisera les quartiers populaires de 11 communes traversées par cette voie d'eau (450 000 habitants), et permettra d'envisager de nouvelles perspectives de développement touristiques ou récréatifs (fluvial ou de proximité).

L'intérêt du projet « Blue Links » a été de déclencher une réflexion globale autour de l'environnement du canal et d'apporter des solutions à des problèmes qui semblaient inextricables depuis des décennies : traitement de friches industrielles très polluées, lutte contre les inondations. Ainsi, le retour de la nature en bordure du canal s'appuie sur la dépollution et la requalification des 46 hectares de la friche PCUK à Wattrelos qui seront transformés en parc urbain intégré à l'Espace Naturel Métropolitain. À terme, grâce à ce projet, c'est près de 100 hectares supplémentaires sur l'agglomération roubaisienne (trois fois la superficie du parc Barbieux !) qui seront mis à la disposition des habitants.

Il s'articule par ailleurs avec d'autres politiques communautaires, notamment en matière d'assainissement. Un ouvrage inédit d'épuration des eaux, utilisant des procédés naturels de lagunage, s'implantera dans ce secteur. À travers des îles filtrantes, sur un espace de 1,5 hectares les eaux seront assainies ; restituées au canal en excellente qualité, elles favoriseront la pêche et les loisirs nautiques. C'est également en bordure du canal que s'implantera dans une ancienne friche industrielle le futur centre de tri sélectif de Roubaix. **L'interconnexion entre toutes ces opérations fait du canal de Roubaix une véritable vitrine environnementale pour la communauté urbaine et montre comment produire une politique globale de renouvellement urbain, dans une perspective de développement durable, à partir d'un projet environnemental.**

urbaine doit s'engager à protéger et restituer les zones humides de l'agglomération et réaliser **une couronne verte de parcs périurbains** qui devra atteindre 5 000 hectares en 2010, avec des axes de liaison écologique et de déplacements.

En empruntant les anciennes voies ferrées, des chemins ruraux et des chemins de halage, un « **réseau vert** » devra relier les parcs urbains et les espaces naturels, renforçant encore la trame écologique, l'usage des modes de déplacements doux et le lien entre la ville et la campagne (110 km de chemins de halage, 250 km de liaisons douces ou voies vertes).

Les élus Verts savent préparer l'avenir : toutes les études nécessaires ont déjà été réalisées pour ces projets, il s'agit maintenant de passer à l'acte.

Dans le cadre du prochain mandat, les Verts des différentes communes proposent d'articuler un programme Nature d'agglomération intégrant les trames vertes communales, l'objectif étant que chaque habitant soit toujours à moins de 5 minutes d'un espace vert ou naturel.

Autour de ces espaces de nature, la Communauté urbaine doit **favoriser le tourisme et les loisirs de proximité**. Elle doit également soutenir, dans le cadre de ses politiques économiques, le développement de l'éco-tourisme en tant que secteur créateur d'emplois nouveaux, non délocalisables et renforçant l'attractivité du territoire.

La métropole agricole

Nous vivons dans **la métropole la plus agricole** de France : sur les 88 000 hectares de l'arrondissement de Lille, 45 000 hectares sont des terres agricoles mises en valeur par 5 400 personnes qui travaillent dans 1 455 exploitations. Cette agriculture péri urbaine constitue une grande richesse pour notre territoire. Mais cet atout exceptionnel est de plus en plus menacé par l'urbanisation périphérique qui grignote la campagne, détruit les paysages et accapare l'espace. Ce qui n'est pas encore « la ville » se caractérise par

des routes de contournement, des zones d'activité, des lotissements d'habitations individuelles pavillonnaires...

Conséquence : entre 1988 et 2000, plus de 1 000 agriculteurs de l'arrondissement, qui travaillaient sur 4 000 hectares, ont cessé leur activité.

Nous devons tout mettre en œuvre pour inverser cette tendance inexorable et faire en sorte que les agriculteurs ne soient plus perçus avec cynisme par les promoteurs comme de simples gérants temporaires qu'une réserve foncière vouée à être avalée par la ville.

L'agriculture péri-urbaine, vitrine environnementale de la Métropole

La moitié de la surface de notre métropole est occupée par cette activité, c'est un atout considérable en termes d'environnement et de développement économique. La Commission Mixte de l'Agriculture périurbaine, mise en place à l'occasion de l'élaboration du Schéma Directeur, a déjà lancé le dialogue. C'est pourquoi, les Verts ont proposé de créer une vice-présidence en charge de l'Agriculture péri-urbaine afin d'impulser des politiques publiques dans ce domaine :

- Nous pouvons notamment encourager une agriculture soucieuse de l'environnement, de la qualité des produits et de l'évolution des besoins des consommateurs, à travers de dispositifs tels que le « Contrat d'agriculture durable ».
- La sanctuarisation nécessaire du territoire des champs captants nous démontre l'urgence à faire évoluer les pratiques agricoles dont certaines sont incompatibles avec la protection de ressources naturelles rares.
- Nous devons également soutenir davantage le développement des filières de distribution en circuit court pour permettre facilement l'approvisionnement des habitants de la métropole en produits locaux, de qualité, bio et de saison.

La préservation des ressources : l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets

L'eau : un bien précieux à préserver.

Malgré un climat souvent perçu comme pluvieux, l'approvisionnement en eau potable de la métropole est loin d'être assuré. La production locale d'eau a fortement diminué à cause de la pollution. Nous produisons aujourd'hui 2 fois moins d'eau potable par jour qu'il y a 20 ans, alors que les usages de l'eau ont tendance à augmenter. Plutôt que d'aller chercher de l'eau toujours plus loin, il est impératif de garantir notre approvisionnement sur nos ressources locales.

La Communauté urbaine a pour mission de col-

lecter, transporter et épurer les eaux usées domestiques urbaines avant de les rejeter au milieu naturel. Elle doit également garantir quotidiennement les besoins en eau potable en préservant une ressource en eau de qualité et maîtriser les eaux de ruissellement et leur impact sur le milieu naturel.

C'est une compétence historique qu'elle exerce sur 62 des 85 communes, dont 60 font l'objet d'une délégation de service public confiée à la SEN (jusqu'en 2016), et 2 au SIDEN (jusqu'en 2015), pour la distribution d'eau potable.

Le prochain mandat sera donc déterminant pour

promouvoir un véritable changement dans ce domaine confronté à la fois à des enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques.

Pour protéger notre ressource en eau, nous devons impérativement sanctuariser les champs captants situés au Sud de la métropole par une politique de boisement et un changement des pratiques agricoles. Par ailleurs, il faut appliquer scrupuleusement les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marque-Deûle. Elles concernent la protection des ressources en eau superficielle et souterraine, des éco-systèmes aquatiques et des zones humides.

Promouvoir les économies d'eau :

- Par des exigences auprès de la SEN et du SLDEN pour lutter contre les fuites des réseaux vétustes et insuffisamment entretenus.
- Par la récupération de l'eau de pluie pour de nombreux usages qui ne nécessitent pas d'eau potable (arrosage, lavage des bus...). La Communauté urbaine doit à la fois appliquer ces nouvelles pratiques et promouvoir la sensibilisation auprès du grand public et des politiques incitatives : aide aux particuliers pour l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie.
- Enfin, la Communauté urbaine intervient sur le prix de l'eau. Les Verts proposent la mise en place d'une tarification progressive de l'eau, avec un tarif social pour les premiers m² afin de permettre à tous, l'accès à ce bien commun et une augmentation du prix du m² pour les plus gros consommateurs.

Pour une gestion de l'eau en régie publique

Pour répondre aux enjeux démocratiques et permettre au citoyen une bonne compréhension de nos modes de gestion, il convient d'aborder ce sujet en toute transparence. La Communauté urbaine est liée à la SEN, filiale du groupe Veolia, par un contrat d'un autre âge pour une durée de 30 ans !

La fin de ce contrat est prévue pour 2016. C'est donc dans le prochain mandat que pourront être étudiées enfin sérieusement les possibilités techniques, financières et juridiques de nous séparer définitivement d'un délégataire peu scrupuleux, avec lequel la moindre négociation pour avenant au contrat est toujours plus âpre, et préparer le retour en régie publique de la gestion de l'eau.

Pour les Verts, le retour en régie de la gestion de l'eau est la seule option politique capable de répondre aux 3 enjeux : environnementaux, sociaux et démocratiques. La dynamique privée ne prendra jamais en compte un travail d'intérêt général, ni la protection des ressources qui ne peut être envisagée que dans la durée, ni le service effectivement rendu à l'usager-citoyen.

Assainissement et lutte contre les inondations

La politique communautaire actuelle vise à mettre aux normes ses stations d'épuration, à engager

un programme de construction de petites stations, à contrôler les effluents industriels, à compléter le réseau d'assainissement (toute la population n'est pas reliée à l'assainissement collectif) et à lutter contre les inondations.

Cette approche n'est pourtant plus du tout adaptée à l'ampleur des problèmes que nous vivons. Nous avons en effet toutes les raisons de nous inquiéter de notre capacité à répondre à la Directive Cadre Européenne sur l'eau qui nous impose d'atteindre le « bon état écologique des eaux » d'ici 2015. D'autant que la loi sur l'eau adoptée au Parlement français ne va pas vraiment dans ce sens, ne reconnaît toujours pas le principe pollueur-payeur et fait payer au consommateur le coût de ce désastre écologique.

Concernant les inondations : les Verts sont très critiques à l'égard des choix techniques de la communauté urbaine pour la lutte contre les inondations lesquels consistent à construire des bassins d'orage. Plutôt que de construire toujours plus de « cathédrales souterraines » (dont on ne connaît même pas l'efficacité à terme, compte tenu de la multiplication des phénomènes climatiques anormaux), les Verts proposent de développer les techniques alternatives plus respectueuses du cycle naturel de l'eau : les noues, les systèmes d'infiltration à la parcelle, les toitures végétalisées. Le système des îles filtrantes mis en place dans le cadre de la réhabilitation du canal de Roubaix, en aval de la station d'épuration de Grimompont, est un formidable exemple de bio-remédiation et de respect de la nature.

La gestion des déchets

Si on compare la Communauté urbaine à d'autres collectivités françaises, avec notre tout nouveau Centre de Valorisation Organique capable de produire du gaz à partir de nos déchets pour faire rouler nos bus, nous avons toutes les raisons d'être satisfaits... Mais si nous regardons du côté de la Suède ou d'autres pays du Nord de l'Europe, alors nous voyons encore d'immenses marges de progression !

Par ailleurs, un projet exemplaire ne doit pas masquer une réalité quotidienne métropolitaine où la collecte sélective tarde à se généraliser à l'ensemble du territoire.

Les Verts proposent par ailleurs de passer d'un système de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à un système de redevance proportionnelle au poids des déchets à traiter, afin d'inciter à une réduction des déchets à la source.

La qualité de l'air

Une des dispositions du Plan de Déplacement Urbain consistait notamment en la mise en place d'un outil de mesure de la qualité de l'air sur la métropole.

Cet outil a effectivement été mis en place mais sans que tous les enjeux de cet indicateur soient véritablement pris en compte.

Manifeste : mode d'emploi

Pour défendre toutes les propositions contenues dans ce manifeste pour une métropole durable et solidaire, les Verts sollicitent vos suffrages aux élections municipales de mars 2008 dans les communes de la Métropole. Ils sont prêts à prendre des responsabilités et à participer à la mise en oeuvre des politiques communautaires, mais dans le cadre d'un contrat de gestion avec leurs partenaires politiques. Ce contrat de gestion devra inscrire dans le projet de mandat 2008-2014 les propositions suivantes :

- 50000 logements nouveaux dont 20000 logements sociaux
- emprunt d'1 milliards d'euros pour financer le métro, le tramway, le plan bus phase 2010-2013
- 5000 vélos et 500 voitures en autopartage en libre accès
- Création d'une Agence foncière métropolitaine
- Création d'une télé métropolitaine de proximité
- Etats généraux de la culture en Métropole
- Prise de compétence « énergie »
- 10000 hectares de nature pour les habitants de la métropole en 2015
- Sanctuariser notre ressource en eau

Il paraît qu'aujourd'hui les idées des Verts sont reprises par tous les partis politiques ? C'est tout le mal que nous souhaitons à celles contenues dans ce Manifeste... Pour autant, nous le savons tous, on ne peut faire d'écologie sans les écologistes !



dans la métropole avec les Verts c'est + utile



Marie-Pierre
Bresson et Eric
Quiquet (Lille),

Slimane Tyr et
Myriam Cau
(Roubaix)



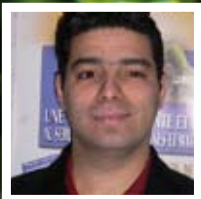
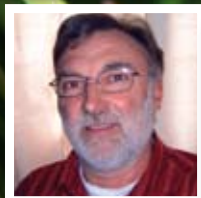
Malik Ifri et
Florence Lecocq
(Villeneuve d'Ascq)



Annette Rimbart
(Baisieux),
Daniel Compère
(Mouvoux)



Jean-Paul Cardon
et Pascale Leroy
(Wavrin)

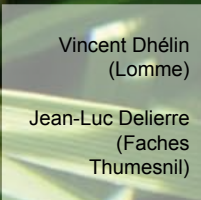


Nordine Bellal
(Wattrelos)

Bernard Despierre
(Tourcoing)



Les Verts présentent des listes à Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq, ainsi qu'à Lomme, Hellemmes, Ronchin. Les Verts conduisent des listes d'union de gauche à Baisieux, Mouvoux, Wambrechies, Hem ou portent des dynamiques citoyennes à Wattrelos, Loos. Les Verts sont présents sur des listes d'union dès le 1er tour à Tourcoing, Lambersart, La Madeleine, Houplines, Seclin, Fâches-Thumesnil, Haubourdin, Mons-en-Baroeul...



Ségolène
Petite-Peypoudat
et Ludovic Coupin
(Hellemmes)



Virginie Drapier
(Ronchin)

Alain Vantroys
(Hem)

